

16 jan 2004 -18:00

Appartient à Conseil des Ministres du 16 janvier 2004

## Fonds" Starters "

L'objectif du Fonds " Starter " est de collecter les moyens financiers qui permettront d'augmenter l'intervention du Fonds de participation au profit des starters (y compris les demandeurs d'emploi qui n'ont pas trouvé de travail), qui créent une entreprise ou qui sont établis depuis 4 ans au maximum.

L'objectif du Fonds " Starter " est de collecter les moyens financiers qui permettront d'augmenter l'intervention du Fonds de participation au profit des starters (y compris les demandeurs d'emploi qui n'ont pas trouvé de travail), qui créent une entreprise ou qui sont établis depuis 4 ans au maximum.

Le Fonds Starter pourra, dans le courant du mois d'avril, grâce à l'émission d'un emprunt obligataire nominatif, lever 65 millions d'euros auprès de la population. Les moyens récoltés par le Fonds Starter seront mis à la disposition du Fonds de participation qui verra ses moyens financiers augmenter de 36 millions d'euros à 49 millions d'euros par an, soit un supplément de 13 millions d'euros. Deux sortes d'emprunts sont concernés par cette augmentation des moyens d'action du Fonds de participation. Il s'agit de la mise en ?uvre du prêtnommé " StartEO " (voir le plan d'action de la Ministre Sabine Laruelle), ainsi que la mise en ?uvre d'un " Prêt lancement ". Le prêt " StartEO ", d'un montant maximum de 125.000 euros, bénéficiera dans les premières années d'un taux préférentiel (intérêt réel nul). Le " prêt lancement ", au profit des demandeurs d'emploi non occupés et d'un montant maximum de 30.000 euros bénéficiera également d'un intérêt préférentiel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>